

# Confession de Guillaume Donnadiou de Mazerac, dit Guillaume d'Elves

Doat XXIII, f° 209 r°-217 v°.

L'an du Seigneur 1244, le 5 des nones de mars<sup>1</sup>, Guillaume d'Elves<sup>2</sup>, de son vrai nom Guillaume Donnadiou, de Mazerac, du diocèse de Cahors ; requis de dire la vérité, sur lui et sur les autres, tant vivants que morts, au sujet du crime d'hérésie et de vaudoisie, témoin juré, dit qu'il vit à Najac<sup>3</sup>, dans le diocèse du Rouergue : Pierre de Caussade, Grimaud Donnadiou, frère du témoin, et Pierre de Campes<sup>4</sup>, hérétiques, dans la maison que ces hérétiques tenaient là publiquement, et alors le témoin mangea ici même de ce que ces hérétiques lui donnèrent et après avoir mangé, il partit de là et reprit sa route. Pour l'époque, il y a vingt ans<sup>5</sup>.

De même, il dit qu'il vit les mêmes hérétiques par la suite à Cordes<sup>6</sup> quand ils entrèrent dans leur domicile, à l'époque où ils y demeuraient publiquement et qu'ils y tenaient un atelier de tissage. Une fois, il vit dans l'atelier de ces hérétiques Guillaume de Virac<sup>7</sup>, chevalier de Cordes se tenir avec ces hérétiques, et alors il y adora<sup>8</sup> une fois ces hérétiques en disant « Bénissez » trois fois, les genoux fléchis devant eux, ajoutant après le dernier « Bénissez" :

<sup>1</sup> 3 Mars 1244.

<sup>2</sup> Localité de la commune de Martiel, qui se trouve à 11 kilomètres à l'ouest de Villefranche-de-Rouergue, Aveyron. Guillaume d'Elves est bien évidemment son nom d'agent, sous le couvert duquel il exerçait ses missions clandestines pour l'Église cathare, sa sentence nous en donne un autre : Guillaume Nebias.

<sup>3</sup> Aujourd'hui, c'est un chef-lieu de canton de l'Aveyron. Nous savons par un acte daté de 1226, que le seigneur de ce *castrum* s'engagea auprès du comte de Toulouse Raimond VII, à le soutenir dans sa guerre contre le roi de France et l'Église catholique. En 1242, ce *castrum* considéré comme place forte est réclamé comme garantie par le traité de Lorris. Il demeura au pouvoir de Louis IX jusqu'en 1247, date où il fut remis à Raymond VII. En 1249, à la mort de ce dernier, quelques personnages connus par ailleurs pour leur attachement au catharisme, organisèrent une fronde. Leur but était d'une part de recouvrer leurs biens et titre saisis par Raimond VII, certainement pour fait d'hérésie, et d'autre part, de soustraire Najac de la coupe d'Alphonse de Poitiers qui héritait du comté Toulousain. Jean d'Arcis, sénéchal du Rouergue pour Alphonse de Poitiers, dépêché sur place mâtait la fronde. En 1253, à la requête de l'inquisition épiscopale de Rodez, il fit brûler pour hérésie un consul de Najac, Hugues Paraire, et confisqua tous ses biens. À la même époque, six autres hauts personnages de ce *castrum* furent condamnés pour hérésie par l'inquisition épiscopale de Rodez. Voir Auguste et Émile Molinier, *Najac en Rouergue*, revue de la bibliothèque de l'école des chartes, année 1881, N° 42, pp. 129-156 et pp. 361-382 et Edgard Boutaric, Saint-Louis et Alphonse de Poitiers, *Étude sur la réunion des provinces du midi et de l'ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative d'après des documents inédits*, Plon, Paris, 1870, p. 455.

<sup>4</sup> Aujourd'hui localité de la commune de Saint-Marcel-de-Campes qui se trouve à 2,5 kilomètres de Cordes-sur-Ciel, Tarn.

<sup>5</sup> C'est-à-dire en 1224.

<sup>6</sup> Aujourd'hui, Cordes-sur-Ciel, chef-lieu de canton du Tarn. Ce *castrum* fut fondée en 1222 par le comte Raimond VII de Toulouse probablement par soucis de se doter d'une place forte en remplacement des castra démantelés par la croisade. Par la suite, en 1229, il fut remis au roi de France par le traité de Maux. Ce *castrum* aux mains du roi et de l'Église catholique garantissait, avec d'autres hauts lieux fortifiés, la soumission de Raimond VII à l'ordre royal et papal. Il est frappant de constater que les cathares y résidaient publiquement du temps de la seigneurie de Raimond VII. En 1229, ils durent certainement prendre le maquis. Par la suite les habitants de Cordes furent tellement compromis avec le christianisme cathare que l'inquisiteur Bernard Gui jugea nécessaire de venir en personne les réconcilier collectivement le 29 juin 1321. En effet, Cordes n'avait cessé d'être desservi par les ministres cathares de l'Albigeois, et ce jusqu'au XIVe siècle. Sont attestés dans le dernier tiers du XIIIe siècle : Bernard de la Viguerie et son compagnon, Bernard de Goch et ses compagnons Maffre de Somart et Pierre Loubet, enfin Raimond Delboc et son compagnon Raimond Didier.

<sup>7</sup> Virac, commune à dix kilomètres au sud-est de Cordes-sur-ciel, Tarn. Un Guillaume de Virac est signalé sur la liste établie par l'inquisition qui fait suite à la déposition de Sicard de Lunel. Il se trouve dans la liste des croyants du mas de Narcouls (Ms. 124, f° 144 r°). Il s'agit probablement du même personnage.

"Seigneurs, priez Dieu pour ce pécheur, qu'il me fasse bon chrétien et me conduise à une bonne fin » et les hérétiques répondaient après chaque « Bénissez » : « Dieu vous bénisse », et ils ajoutaient après le dernier "Bénissez" : "Seigneurs, priez Dieu pour ce pécheur, qu'il me fasse bon chrétien et me conduise à une bonne fin »<sup>9</sup>.

Il ajouta encore qu'il y avait alors dans cet atelier, Sicard de Figuiet<sup>10</sup>, qui était hérétique et qui demeurait avec les hérétiques, Taillefer, de Saint-Marcel<sup>11</sup>, Pierre de Gironde<sup>12</sup>, de Mazerac<sup>13</sup>, qui apprenaient là à tisser avec ces hérétiques.

Le témoin dit encore qu'il mangea deux fois dans l'atelier des hérétiques, mais pas à la même table qu'eux. Pour l'époque, environ vingt ans<sup>14</sup>.

De même, il dit qu'il reçut à Mazerac, dans sa maison, Hugues de Maorle<sup>15</sup> et son compagnon, hérétiques, que conduisit là Pierre Donnadieu, frère du témoin, et que vinrent les y voir : Ratier de Belfort<sup>16</sup> et son frère Bernard de Belfort, chevalier<sup>17</sup>, Pierre d'Aile, Arnaud de Garrigue et Raimonde la Donzelle<sup>18</sup>, et là tous adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit ; s'y trouvaient également le témoin et Pierre Donnadieu, son frère.

---

<sup>8</sup> Terme inquisitorial désignant le rite que les cathares nommaient *melioramentum* et qui veut dire littéralement « ce qui améliore » ou « ce qui rend meilleur ». Ce rite consistait à s'agenouiller et à se prosterner trois fois devant les chrétiens tout en réclamant leur bénédiction. C'est certainement pour ces raisons que l'inquisition nomma ce rite adoration. En effet, *adorare* en latin signifie littéralement "prier devant" ou "adresser une demande à". Mais ce terme inquisitorial avait surtout une valeur péjorative, sous prétexte que les croyants cathares se prosternaient devant leurs chrétiens, on les accusait d'adorer ces derniers, ce qui n'était évidemment pas le cas. C'était devant l'Esprit de Dieu qu'il portait en eux que l'on se prosternait. L'inquisiteur Bernard Gui, le dit d'ailleurs dans son manuel de l'inquisiteur : « *Quant à la susdite révérence, les hérétiques prétendent qu'elle s'adresse, non pas à eux-même, mais au Saint-Esprit, qui disent-ils, habite en eux* ». Bernard Gui, Manuel de l'inquisiteur, édité et traduit par G. Mollat, Les belles lettres, Paris, 2007, p. 21.

Cette pratique de la prosternation est encore en usage dans les Églises orientales orthodoxes où on les nomme grandes métanies.

<sup>9</sup> La dernière formulation est un bourdon du notaire ou du copiste Doat qui a répété par inadvertance la première formulation. La description de ce rite est stéréotypée dans tout le registre et la formulation qui normalement devrait s'y trouver est celle-ci : « Dieu soit prié de vous faire bon chrétien et de vous amener à une bonne fin ».

<sup>10</sup> Il s'agit peut-être de Figuiet de la commune de Durfort-Lacapalette, Tarn-et-Garonne. Ce Sicard de Figuiet est certainement le personnage qui inspira la tenson intitulée « *le débat d'Isarn et de Sicard* ». Tenson à la gloire d'un certain inquisiteur, nommé Isarn qui réussit à convertir un évêque cathare, nommé Sicard de Figueiras. Mais nous ne connaissons pas plus d'inquisiteur prénommé Isarn que d'un évêque cathare nommé Figueiras. Cette tenson, est certainement un pastiche entre fait historique et romance propagandiste. Toutefois, nous pouvons penser que cette tenson témoigne de la conversion de Sicard de Figuiet. Pour cette raison, Jean Duvernoy a cru devoir l'identifier au diacre Sicard de Lunel, effectivement converti et qui devint un agent zélé de l'inquisition, émettant l'hypothèse que Figuiet était le nom de religion de Sicard de Lunel. Pourtant, Jean Duvernoy, en recoupant les informations données dans cette tenson, situe sa rédaction entre 1242 et 1244, alors que la conversion de Sicard de Lunel est située en 1255. Il s'agit donc bien de deux personnages différents.

<sup>11</sup> Aujourd'hui Saint-Marcel-de-Campes, commune, Tarn.

<sup>12</sup> Localité de la commune de Cours, Lot. Pour indication, le *castrum* de Cours était entièrement gagné au christianisme cathare. Vers 1240, son seigneur, Gausbert de Cours, était un croyant ainsi que toute sa famille. D'ailleurs, sa fille Bertrande demanda à entrer dans l'Église cathare. Voir la déposition de Sicard de Lunel, Ms. 202, f° 106 r°.

<sup>13</sup> Aujourd'hui, localité de la commune de Puylaroque, Tarn-et-Garonne.

<sup>14</sup> C'est-à-dire vers 1224.

<sup>15</sup> Peut-être Morlhon de la commune de Morlhon-le-Haut, Aveyron. Il y reste les ruines d'un ancien château. Ce château était la possession d'Ozil de Morlhon, croyant cathare attesté. Un acte de 1249 indique qu'il était dessaisi de sa seigneurie pour motif d'hérésie par l'inquisition. Voir Jean Duvernoy, *Albigeois et Vaudois en Rouergue*, Actes du 47<sup>e</sup> congrès d'études de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, et du 29<sup>e</sup> Congrès d'études de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Rodez, 1974, p. 207.

<sup>16</sup> Aujourd'hui, Belfort-de-Quercy, Lot.

<sup>17</sup> Ces deux personnages avaient un troisième frère, Pierre. Voir les dépositions de Pons Grimoard (Doat XXII, f° 37 r°- 42r °) et de Sicard de Lunel (Ms. 202, f° 117).

<sup>18</sup> Il s'agissait peut-être d'une jeune fille noble ou d'une demoiselle de compagnie d'une dame noble. Voir la note 16.

Il ajouta encore, qu'alors ces hérétiques mangèrent dans sa maison et celle de son frère, il leur donna à manger et ces hérétiques bénirent le pain, selon leur usage. Au début du repas, ils lui donnèrent de ce pain béni qu'il mangea après qu'ils l'eurent mangé, et il dit alors « Bénissez » quand il commença à manger ce pain béni, comme ces hérétiques le lui enseignèrent, et ces hérétiques répondirent « Dieu vous bénisse »<sup>19</sup>.

Il dit encore que son frère, Pierre Donnadiu, adora ces hérétiques, comme il a été dit.

Il ajouta en outre que le lendemain matin, son frère, Pierre Donnadiu, et Arnaud de Garrigue<sup>20</sup> firent sortir ces hérétiques de sa maison et qu'ils s'en allèrent avec eux sur la route. Pour l'époque, il y a seize ans<sup>21</sup>.

De même, il dit que, alors qu'il était venu dans le *castrum* de Najac, Pierre d'Aussedat<sup>22</sup> et Raimond d'Aussedat, frères, cordonniers, le conduisirent dans la maison d'Hugues de Muret<sup>23</sup> voir les hérétiques et quand ils y arrivèrent, ils trouvèrent Guillaume de Caussade<sup>24</sup>, de

---

<sup>19</sup> Il s'agit ici d'une brève évocation du rite cathare de la cène évangélique et que les cathares nommaient "pain béni". Le pain était systématiquement béni par les chrétiens cathares à tous leurs repas. Les croyants cathares, étaient admis à le consommer, comme nous pouvons le constater ici. Mais nous verrons par la suite que les croyants n'étaient pas admis à manger à la même table que celle des parfaits. Si le catholicisme avait fait du dernier repas de Jésus un rite sacrificiel, cœur de la célébration de la messe, les cathares avaient conservés l'institution paulienne de la cène, c'est-à-dire un partage communautaire du pain en mémoire du Christ, au cours d'un repas tout à fait normal. Pour les cathares, ce pain béni était le symbole de la parole divine partagée à tous et dont chacun devaient se nourrir spirituellement. C'est d'ailleurs le sens qu'ils attribuaient à un passage de la prière du Notre Père. Les cathares avaient traduit le grec ἄρτον Ἐπιούσιον (ἄρτον : pain et Ἐπι : au-dessus + ούσιον : substance) par *panem supersubstantialem* (panem : pain et super : au-dessus + substantia : substance), autrement dit pain supersubstantiel et non pain quotidien comme le traduisait les catholiques.

<sup>20</sup> Lieu dit disparu qui se trouvait dans les environs de Caussade, Tarn-et-Garonne.

<sup>21</sup> C'est-à-dire en 1228.

<sup>22</sup> Orthographié ici *Aussedac* mais plus loin *Aucedat*, or il s'agit sans nul doute du même personnage car tous deux sont signalés à Najac. Plus loin, apparaît un chrétien cathare nommé *Deodat de Aucedat* et un autre *Daide de Laucedat*, mais il doit s'agir en réalité d'un seul et même personnage. Par ailleurs, dans la liste des croyants de Najac, Sicard de Lunel donne le nom d'un certain *Bernard d'Aussedat* (Ms. 124 f° 144). Tous ces Aussedac, Aucedat ou Laucedat doivent certainement correspondre à une seule et même famille, mais que le notaire à orthographié de manière différente. Il ne faut guère être surpris par ces variations orthographiques des noms propres car c'est un fait constant dans les actes notariés de l'inquisition. La transcription latine des noms propres occitans dépendaient des notaires, et il n'est pas rare de constater qu'un même notaire transcrive différemment le nom d'un même personnage. Nous aurons l'occasion de le constater plusieurs fois dans cette déposition. Nous retenons ici l'orthographe la plus courante, c'est-à-dire Aussedat bien qu'il soit plausible qu'il s'agisse de Laussedat, localité de la commune de La Fouillade, Aveyron, attestée dans la carte Casinni.

<sup>23</sup> Muret-le-Château, commune de l'Aveyron. Comme son nom l'indique, il reste encore les ruines d'un ancien château. En ce qui concerne le personnage, cet Hugues de Muret était un bourgeois de Najac, probablement consul. Il eut des démêlés avec l'inquisition car un rapport du sénéchal Jean d'Arcis daté de 1253 indique qu'il fut dépossédé de tous ces biens. Voir Jean Duvernoy, *Albigeois et Vaudois en Rouergue*, Actes du 47<sup>e</sup> congrès d'études de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, et du 29<sup>e</sup> Congrès d'études de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Rodez, 1974, p. 209. Voir également Auguste et Émile Molinier, *Najac en Rouergue*, revue de la bibliothèque de l'école des chartes, année 1881, N° 42, pp. 129-156 et pp 361-382.

<sup>24</sup> Bien qu'il ne soit jamais nommé diacre dans les rares dépositions le mentionnant, cette déposition nous l'atteste quand elle nous montre Guillaume de Caussade officier un *apparellamentum*. Ce rite était en effet la confession collective mensuelle des péchés des parfaits et seuls les diacres étaient habilités à le présider. Cette confession nous montre encore Guillaume de Caussade convoquer et administrer ses coreligionnaires ainsi que gérer les finances. Toutes choses qui ne font que confirmer sa fonction de diacre. En effet, dans l'église cathare, le diacre est le responsable des chrétiens et chrétiennes d'une aire géographique donnée. Hiérarchiquement, le diacre se situe entre l'évêque et les anciens. Ces derniers sont les responsables locaux d'un petit groupe de chrétiens vivant dans une même maison. La présence attestée de Guillaume de Caussade à Montcuq (Quercy) et à Najac (Rouergue), nous laisse présumer l'étendue de son diaconé. Guillaume de Caussade était probablement le diacre du Quercy et du Rouergue, secteur géographique du ressort de l'évêché cathare de l'Albigeois. D'ailleurs, cette déposition nous le prouve par la venue de Jean du Collet, évêque de l'Église de l'Albigeois, ainsi que de la venue d'autres dignitaires de cette même Église. Guillaume de Caussade était certainement apparenté à la famille seigneuriale de Caussade. Il était en tous cas un lettré puisque cette déposition nous le montre écrire une missive.

Caussade<sup>25</sup>, et avec lui trois autres hérétiques. Étaient présents : Hugues de Muret, Hugues Meselle, Raimond de Cambelles<sup>26</sup>, de Najac, Raimond du Bosquet, et là lui-même et tous les autres adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit. Après quoi, lui et les frères cordonniers sortirent de là et quittèrent ces hérétiques. Pour l'époque, il y a seize ans<sup>27</sup>.

De même, il dit qu'il vit au mas de Somplessac<sup>28</sup> Guillaume de Caussade, Sicard de Figuier, Déodat d'Aussedat<sup>29</sup>, Bernard Carbonnières<sup>30</sup> et d'autres hérétiques. Étaient présents : Guiraud de Somplessac, Petronille, sa femme, Guiraud, leur fils. Aussitôt, il sortit de là et annonça à Pierre Donnadiou, son frère, que ces hérétiques étaient arrivés dans ce mas, et alors son frère s'en alla seul à ce mas tandis que lui-même resta là. Pour l'époque, environ huit ans<sup>31</sup>.

De même, il dit qu'il vit les mêmes hérétiques au mas de Lapradelle, dans le territoire de Caussade. Étaient là avec ces hérétiques : Arnaud de Lapradelle, Arnaud, Guiraud et Raimond, ses fils, Bertrand de Lagarde<sup>32</sup>, chevalier de Montalzat<sup>33</sup>, Pierre de Lacombe de ce mas<sup>34</sup>, et Guillaume du Sejal, de Caussade, qui apporta des poissons à ces hérétiques. Le témoin et Guillaume du Sejal, de Caussade, adorèrent ces hérétiques comme il a été dit.

Le témoin dit encore, qu'alors il mangea là, mais pas à la même table qu'eux. Après cela, il partit et poursuivit sa route, tandis que les hérétiques restèrent là. Pour l'époque, il y a quatre ans<sup>35</sup>.

De même, il dit que, alors qu'il était venu dans le *castrum* de Najac, Pierre d'Aussedat, cordonnier, lui dit qu'il devait venir dans huit jours au *castrum* de Parisot<sup>36</sup>, parce qu'il prendrait avec lui des hérétiques et les accompagnerait, et qu'il en serait pour cela bien rémunéré. Il promit après beaucoup de paroles, qu'il viendrait à ce *castrum* de Parisot. Et alors, quand les huit jours furent passés, il vint au *castrum* de Parisot et il trouva dans la maison de Sibille Estive : Guillaume de Caussade, Aimeric du Collet<sup>37</sup>, Sicard de Figuier et d'autres hérétiques ; et se trouvaient là : Pierre de Salles<sup>38</sup>, de Parisot, Sibille Estive et Estive, sa fille. Et là, lui et tous les autres adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit. Après quoi, lui

<sup>25</sup> Aujourd'hui chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne. Caussade faisait partie de ces *castra* largement acquis au catharisme. Les seigneurs de Caussade furent condamnés par l'inquisition de père en fils et ce dernier fut dépossédé de sa seigneurie au profit d'Alphonse de Poitier, vers 1249.

<sup>26</sup> Il s'agit peut-être de Combelles de la commune de Rodez, localité attestée dans la carte Cassini.

<sup>27</sup> C'est-à-dire en 1228.

<sup>28</sup> Localité de la commune de Puylaroque, Tarn-et-Garonne.

<sup>29</sup> Comme nous l'avons dit dans une note précédente, ce *Daide de Laucedat* est certainement le même personnage que *Deodat de AuCEDat*, signalé plus bas. Par souci de cohésion, nous ne tenons donc pas compte de l'orthographe du nom latin cité dans ce passage.

<sup>30</sup> Orthographié *Carbonerius* ou *Carbonellus* dans cette déposition mais *Carboneiras* dans la déposition de Sicard de Lunel (Ms. 202, f° 117). Il s'agit peut-être de Carbonières de la commune de Durfort-Lacapelette, Tarn-et-Garonne. Ce personnage est cité dans la tenson du « débat d'Isarn et de Sicard ».

<sup>31</sup> C'est-à-dire en 1236.

<sup>32</sup> La déposition de Sicard de Lunel nous apprend que vers 1255, il se trouvait prisonnier au mur de l'inquisition de Cahors, voir Ms. 202 f° 106 v°. Son fils Bernard fut lui aussi inquiété par l'inquisition en 1278, voir sa déposition, Doat XXVI, ff° 45 r° - 49 r°. Il fut en effet dénoncé par deux frères, chrétiens cathares converti, Bertrand et Guillaume de la Bourdarié, voir Ms. Mb 161.

<sup>33</sup> Commune du Tarn-et-Garonne.

<sup>34</sup> La déposition de Sicard de Lunel nous indique plutôt qu'il s'agissait d'un mas voisin, appelé Lacombe. Le faidit Amblard Vassal, dénonça à l'inquisition en 1274 une croyante du nom de Raimonde Lacombe qui habitait alors à Septfonds (localité près de Caussade). Il s'agit certainement d'un membre de cette famille, peut-être la fille de ce Pierre.

<sup>35</sup> C'est-à-dire en 1240.

<sup>36</sup> Commune du Tarn-et-Garonne.

<sup>37</sup> Peut-être déjà Fils de l'évêché cathare de l'Albigeois, à moins qu'il n'était encore que diacre si la datation donnée par Jourdain de Saissac est exacte. Sa déposition faite en 1279 nous dit, à une époque qu'il estime à 1239, que "Pierre Capelle, Aimeric du Collet et Sicard de Lunel, [étaient] diacres des hérétiques" (Doat XXVI, f° 52 r°). Les évêques cathares sont entourés de deux coadjuteurs, l'un nommé Fils majeur et l'autre Fils. À la mort de l'évêque, le Fils majeur devient automatiquement évêque et le Fils, devient Fils majeur et il est procédé à l'élection d'un nouveau Fils.

et Donnadieu de Gironde, qui était venu avec lui, qui de même adora ces hérétiques, se chargèrent de ces hérétiques et les conduisirent à cette maison et ils se joignirent à eux, voulant les conduire au mas de Somplessac, mais pourtant, tandis qu'ils étaient en route, Guiraud de Gaucer et Raimond, chevaliers de Penne d'Albigeois<sup>39</sup>, un Français et Guiraud de Seneselles, les découvrirent et ils les capturèrent, lui et les hérétiques mentionnés. Pour l'époque, il y a cinq ans<sup>40</sup>.

De même, il dit qu'il vint par hasard un jour dans la maison de Maffre Amiel, de Penne d'Albigeois, il trouva là Jean du Collet<sup>41</sup>, Aimeric du Collet et Pierre Capelle<sup>42</sup>, hérétiques, qui se tenaient et se chauffaient près du feu, était présente Berengère, la mère de Maffre Amiel. Il adora ces hérétiques, après quoi, il sortit tandis que ces hérétiques restèrent là. Pour l'époque, il y a environ quatre ans<sup>43</sup>.

De même, il dit qu'il vit ces mêmes hérétiques dans la maison susdite et se trouvaient là : Maffre Amiel et Berengère, sa mère, ainsi que lui même, et chacun à son tour adora ces hérétiques, comme il a été dit. Pour l'époque, comme ci-dessus<sup>44</sup>.

De même, il dit qu'il vit à Penne d'Albigeois, dans la maison de Guillaume de Cassagne : Sicard de Lunel<sup>45</sup> et son compagnon, hérétiques. Guillaume Ath, marié, vint voir les hérétiques, et Guillaume de Casagne et Raimonde, sa femme, étaient là. Pour l'époque, comme ci-dessus<sup>46</sup>.

De même, il dit qu'il vit à Caussade, dans la maison de Guillaume de Gouzignac, journalier, quatre femmes hérétiques dont il ignore le nom, et Guillaume de Gouzignac et sa servante, dont il ignore le nom, étaient là. Pour l'époque, comme ci-dessus<sup>47</sup>.

De même, il dit qu'il vit au mas de Garrigue, dans le territoire de Caussade, Grimaud, son propre frère, et Arnaud, son compagnon, hérétique. Étaient là : Bernard Garrigue, seigneur du mas, et sa femme dont il ignore le nom et là le témoin adora ces hérétiques, comme il a été dit. Pour l'époque, comme ci-dessus<sup>48</sup>.

De même, il dit que lui même et Stéphane de Garrigue, de Najac, à la demande de Guillaume de Caussade, hérétique, conduisirent et accompagnèrent Garsende et Guillelme, sa fille,

---

<sup>38</sup>Localité à neuf kilomètres à l'est de Cordes-sur-Ciel, Tarn. Le sergent Imbert de Salles, qui participa à la défense de Montségur en 1244, lui ou sa famille était probablement originaire de cette localité, mais ce dernier habitait à Cordes. La déposition de Sicard de Lunel nous donne le nom d'un croyant de cette localité, un certain Bernard Bous de Salles, voir Ms. 202, f° 106 v°.

<sup>39</sup> Commune du Tarn. Le château datant de l'époque y subsiste toujours.

<sup>40</sup> C'est-à-dire en 1239.

<sup>41</sup> Évêque de l'Albigeois, il fut remplacé par son frère Aimeric, vers 1242 selon la chronologie établie par Jean Duvernoy (Histoire des cathares, éditions Privat, Toulouse, 1276, p. 347). On ignore la raison de sa disparition.

<sup>42</sup> Ce personnage est mentionné comme diacre dans la déposition de Jourdain de Saissac : « j'ai reçu Pierre Capelle, Aimeric du Collet et Sicard de Lunel, diacres des hérétiques » (Doat XXVI, f° 52 r°). Mais sa déposition date de 1279 et le fait ici mentionné est estimé à 1239. Pierre Capelle apparaît également dans la tenson du débat d'Isarn et de Figueiras.

<sup>43</sup> C'est-à-dire en 1240.

<sup>44</sup> C'est-à-dire en 1240.

<sup>45</sup> Il devait être diacre de l'Église de l'albigeois si l'on en croit la déposition de Jourdain de Saissac faite en 1279 dont l'événement est estimé en 1239 : « j'ai reçu Pierre Capelle, Aimeric du Collet et Sicard de Lunel, diacres des hérétiques » (Doat XXVI, f° 52 r°). Mais les fragments de sa longue et détaillée déposition ne nous donne à voir aucun *apparellamentum*, ce qui était pourtant le propre du ministère des diacres. En effet, pour des raisons que l'on ignore, Sicard de Lunel abjura sa foi et se converti au catholicisme, il devint d'ailleurs un auxiliaire zélé de l'inquisition. On le voit comme témoin de l'inquisition dans les procès des ses ex coreligionnaires jusqu'en 1284. Dans sa déposition, Sicard de Lunel dénonce plus de 550 personnes, et encore celle-ci est fragmentaire, car seulement quelques-uns de ses feuillets on été sauvagardés. On avait utilisé les parchemins du registre de l'inquisition dans lequel se trouvait la déposition de Sicard de Lunel, pour recouvrir des registres.

<sup>46</sup> C'est-à-dire en 1240.

<sup>47</sup> C'est-à-dire en 1240.

<sup>48</sup> C'est-à-dire en 1240.

hérétiques, à l'époque du Carême<sup>49</sup>, en Lombardie et ils les laissèrent dans la ville de Cremona<sup>50</sup>, et à cause de cela, lui-même et Stéphane de Garrigue eurent de ces femmes hérétiques, cent sous de Cahors. Pour l'époque, il y a quinze ou seize ans<sup>51</sup>.

Il ajouta encore que sur la route, entre Suse<sup>52</sup> et Turin<sup>53</sup>, ils rencontrèrent Raimond Bruguier, barbier de Najac. Il s'en retournait de Lombardie et il avait parlé à part avec ces femmes hérétiques.

Il dit encore que dans la ville de Plaisance<sup>54</sup> ils furent les hôtes de Jean Capelle, habitant de Plaisance, qui reçut ces femmes hérétiques, ainsi que lui-même et Stéphane Garrigue et qu'il pourvu aux besoins de ces femmes hérétiques, de lui même et de tous les autres, le jour de Pâques.

De même, il dit que son père, Armand Donnadiou, dans sa vieillesse, alla dans le *castrum* de Najac et là il se fit hérétique et il finit ses jours parmi les hérétiques ; cependant il n'était pas présent quand son père reçut le *consolament*<sup>55</sup> chez les hérétiques. Pour l'époque, il y a seize ans<sup>56</sup>.

De même, il dit qu'il vit au mas de Somplessac : Guillaume de Caussade, Foulque de Darnagol<sup>57</sup> et d'autres hérétiques, et là ces hérétiques firent un appareillement<sup>58</sup> que l'on

---

<sup>49</sup> Période de quarante jours qui précédaient le temps de Pâques, soit du 9 février au 12 mars pour l'année 1228 ou du 28 février au 1<sup>er</sup> avril pour l'année 1229.

<sup>50</sup> Cremona était certainement à cette époque le siège de l'évêché cathare de l'Albigeois. Dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, Arnaud de Peyre est condamné pour avoir "accompagné à la demande de l'hérétique Guillaume de Caussade, la sœur de cet hérétique et sa nièce jusqu'à Crémone" et le texte précise que ce déposant "croit qu'elles se firent parfaites" (Doat XXI, f° 226 r°), mais le document ne donne aucune indication de date.

Nous pensons qu'il peut s'agir du même événement que celui rapporté par Guillaume Donnadiou à cause de la description des deux femmes qui furent emmenées à Cremona. Dans les deux cas, il s'agit d'une mère et de sa fille. Nous pouvons du coup, identifier ces deux personnages, Garsende est la sœur de Guillaume de Caussade et sa fille Guillemme est la nièce de ce dernier.

Cependant il peut s'agir de deux événements distincts, même s'il s'agit des mêmes personnages. En effet, la déposition de Guillaume nous laisse entendre qu'elles étaient parfaites avant de partir en Lombardie, alors que celle d'Arnaud, nous laisse entendre qu'elles furent ordonnées en Lombardie, raison sans doute de leur voyage.

Dans cette option, Guillaume de Caussade aurait alors envoyé sa sœur et la fille de cette dernière se faire ordonnée en Lombardie sous la conduite d'Arnaud Peyre, puis qu'elles seraient revenues s'installer dans le pays comme parfaites, et que par la suite elles auraient été ramenées à Cremona par Guillaume de Caussade et Stéphane Garrigue. Mais nous pouvons aussi penser que Guillaume Donnadiou passe sous silence la participation d'Arnaud Peyre à ce voyage et que le notaire présente ces deux femmes comme des parfaites, non parce qu'elles l'étaient durant ce voyage, mais parce qu'elles devaient l'être au moment où Guillaume Donnadiou parlait. Dans ce cas, il nous faut alors remarquer les silences d'Arnaud et de Guillaume, l'un et l'autre ne se mentionne pas, sans oublier Stéphane Garrigue, tu lui aussi dans la déposition d'Arnaud.

Quoi qu'il en soit, la date de cet événement situé entre 1229 et 1230 par Guillaume Donnadiou est parlante. Elle coïncide avec le traité de Paris du 12 avril 1229 où le comte de Toulouse se soumet corps et biens au roi de France et à l'Église catholique. À partir de cette date, les cathares ne pouvaient plus demeurer publiquement dans le pays et devaient entrer dans la clandestinité. Sénéchaux et bayles des comtes avaient ordre de les capturer.

<sup>51</sup> C'est-à-dire en 1228 ou 1229.

<sup>52</sup> Piémont, province de Turin, Italie.

<sup>53</sup> Piémont, Italie.

<sup>54</sup> Ville italienne connue par ailleurs pour abriter des exilés occitans, croyants et parfaits.

<sup>55</sup> Barbarisme de notre invention pour traduire le latin *consolamentum* ou l'occitan *consolament*. Cette appellation renvoie à l'Esprit saint dans l'évangile de Jean, "le consolateur" de la traduction de la Vulgate. C'est le nom donné par l'Église cathare à leur baptême par souci de distinction du baptême d'eau des catholiques. Pour les cathares, le véritable baptême chrétien n'est pas celui d'eau administré par l'Église catholique, censé effacer le péché originel d'Adam, mais celui de l'infusion de l'Esprit Saint par l'imposition des mains, qui inaugure une vie nouvelle.

<sup>56</sup> C'est-à-dire en 1228.

<sup>57</sup> Peut-être s'agit-il de Larnagol dans le Lot. Il s'y trouve encore les vestiges d'un château.

<sup>58</sup> Confession mensuelle des péchés qui était toujours officinée par un diacre. On peut faire le parallèle avec la coulpe monastique.

appelle aussi service. Étaient présent à cet appareillement : le témoin et Pierre Donnadiou, son frère, et ces deux-là y adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit. Après cette adoration ils reçurent la paix des hérétiques en les baisant sur la bouche deux fois en travers, ensuite les deux frères s'embrassèrent de même<sup>59</sup>. Pour l'époque, il y a quatre ans<sup>60</sup>.

Il ajouta encore que Bernard de Castelnau<sup>61</sup>, de Saint-Cirq<sup>62</sup>, vint à ce mas et que là il se fit hérétique, et il vit ce Bernard de Castelnau se faire hérétique dans ce mas, en même temps que d'autres hérétiques, ainsi que tenir et servir la secte hérétique perverse.

De même, il vit au mas de la Lautardie, dans le territoire de Caussade, Sicard de Lunel<sup>63</sup>, Déodat d'Aussedat et Bernard Carbonnières, hérétiques, et deux femmes hérétiques ; étaient présents Déodat de la Lautardie et Guillaume de la Lautardie, frères, et les femmes de ces frères dont il ignore les noms. Pour l'époque, il y a six ans<sup>64</sup>.

De même, il dit qu'il vit au mas de Maurimont, dans le territoire de Caussade, Guiraud de Caussade et Guillaume de Fourques<sup>65</sup>, hérétiques, et étaient présents : Bernard Hugues, seigneur du mas et une femme que l'on disait petite-fille de ce Bernard Hugues, dont il ignore le nom. Pour l'époque, comme au-dessus<sup>66</sup>.

De même il dit qu'il vit à Laguepie<sup>67</sup>, dans la maison de Bernard Hélie, Isarn et son compagnon, hérétiques, étaient présents : Bernard Hélie et Esquilada, sa femme. Pour l'époque, il y a dix ans<sup>68</sup>.

Il ajouta encore qu'il était venu dans la maison susdite chez ces hérétiques, mandaté par Guillaume de Caussade, annoncer à ces hérétiques qu'ils devaient se rendre chez Guillaume de Caussade, hérétique, dans le territoire de Caussade<sup>69</sup>.

---

<sup>59</sup> Il s'agit ici du rite que les cathares appelaient le baiser de paix. Il consistait, comme cette déposition nous le donne à voir, à s'embrasser deux fois en travers sur la bouche. Ce rite se faisait uniquement entre personnes du même sexe. Les chrétiens cathares donnaient le baiser de paix aux croyantes par l'intermédiaire de l'évangéliste qu'ils plaçaient devant leur visage et les croyantes embrassaient alors cet évangéliste. On retrouve un parallèle de ce rite chez les orthodoxes et chez les catholiques il est encore d'usage de se "donner la paix", en s'embrassant ou en se serrant la main, pendant la messe.

<sup>60</sup> C'est-à-dire en 1240.

<sup>61</sup> Aujourd'hui Castelnau-Montratrier, commune du Lot. Quant au personnage, il doit s'agir d'un membre de la famille seigneuriale de Saint-Cirq-Lapopie. En effet, un Bertrand de Castelnau en était le seigneur et en 1251 ses biens furent confisqués par l'inquisition pour hérésie. Voir L. Combarieu et F. Cangarel, Histoire générale de la province de Quercy, J. Girma, Cahors, 1884, p. 280. Par ailleurs la chronique de Guillaume Pelhisson, nous indique qu'un certain Humbert de Castelnau, mort et enterré, fut pourtant condamné par l'inquisition à être exhumé et brûlé. Il a dû être consolé juste avant sa mort. Toutefois, l'inquisition ne put exécuter sa sentence car le fils de cet Humbert déterra le corps de son père et le cacha. Il s'agit peut-être de la même famille.

<sup>62</sup> Saint-Cirq-Lapopie, commune, Lot.

<sup>63</sup> Plusieurs localités portent le nom de Lunel, dans l'Hérault, dans le Tarn-et-Garonne et dans l'Aveyron. C'était certainement l'anthroponyme rappelant le lieu d'origine de sa famille, mais celle-ci vivait à Ambres, près de Lavaur, dans le Tarn.

Sicard de Lunel devait être diacre à cette époque, la déposition de Jourdain de Saissac faite en 1279 le présente comme diacre à une date estimée à 1239. Cependant la déposition de Sicard de Lunel ne nous donne à voir aucun appareillement, ce qui était pourtant le propre de l'activité des diacres.

<sup>64</sup> C'est-à-dire en 1238.

<sup>65</sup> Il doit s'agir de Fourques de la commune de Caze-Mondenard, Tarn-et-Garonne. Cette localité est mentionnée Fourcas sur la carte Cassini.

<sup>66</sup> C'est-à-dire en 1238.

<sup>67</sup> Commune du Tarn-et-Garonne. Il s'y trouve encore les vestiges d'un château.

<sup>68</sup> C'est-à-dire en 1234.

<sup>69</sup> Nous pouvons supposer qu'il s'agit ici d'une convocation en vue de l'*appareillement* mensuel qui devait se faire collectivement. Les *appareillement* donnaient parfois lieu à de grandes réunions de parfaits et parfaites, en présence des hauts dignitaires de l'Église. C'est pourquoi on convoquait les différents ministres éparpillés sur le terrain.

De même, il dit qu'il vit au mas de Somplessac une autre fois Guillaume de Caussade et d'autres hérétiques et avec eux Bernard Hélie, de Laguépie, qui avait emmené ce Guillaume de Caussade, qui était alors malade, vers ce mas avec son âne, d'après ce que lui dit et raconta Bernard Hélie. Pour l'époque, il y a six ans<sup>70</sup>.

De même, il dit qu'il vit à Najac, dans la maison de Guillaume Pellicier<sup>71</sup>, Raimonde de Roumagnac<sup>72</sup>, hérétique, et sa compagne que gardait là la femme de Guillaume Pellicier, mère de cette Raimonde de Roumagnac, l'hérétique, dont il ignore le nom. Pour l'époque, il y a dix ans<sup>73</sup>.

De même, il dit que son frère, Pierre Donnadiou, lui confia une lettre de la part de Guillaume de Caussade, hérétique, lui prescrivant, de la part de cet hérétique, de porter cette lettre à Cahors<sup>74</sup> et la remettre, de la part de cet hérétique, à Pierre Donnadiou, citoyen de Cahors. Et alors il porta cette lettre à Cahors et la remit au citoyen en question.

Il ajouta encore que plusieurs fois, il entendit dire, par son frère et les autres croyants des hérétiques, que le susdit Pierre Donnadiou, citoyen de Cahors, s'était vu confier une somme considérable d'argent par les hérétiques et leurs croyants. Pour l'époque, il y a dix ans<sup>75</sup>.

De même, il dit qu'il vint à la cité de Cahors, chez le frère Pierre Sellan, inquisiteur, pour se confesser, et requis par lui par serment de dire la pleine vérité, il omit alors sciemment la vérité sur beaucoup de choses et se parjura sciemment. Pour l'époque, il y a trois ans environ.

De même, il dit que requis par serment, par un notaire de frère Bernard de Caux, inquisiteur, à Montpellier, où il était détenu prisonnier, il omit sciemment beaucoup de choses, et beaucoup de choses en confession qu'il lui fit, et qu'il se parjura sciemment. Pour l'époque, pendant la fête, il y a moins d'un an<sup>76</sup>.

De même, il dit et avoua qu'il fut croyant des hérétiques pendant dix-huit ans, de sorte que s'il était mort parmi eux et entre leurs mains et dans cette foi, il croyait être sauvé mais il ne crut plus les hérétiques après s'être confessé à frère Pierre Cellan.

Ceci fut consigné en présence de frère Pierre Durand<sup>77</sup> qui recueillit toutes les choses susdites à Lagrasse, dans le monastère. Témoins : Bernard, chapelain du seigneur évêque d'Albi, Raimond Codaigne, Bon Mancip, et Guiraud Trepas, notaire public, qui a écrit cela.

Guillaume Donnadiou fut condamné à la prison perpétuelle par les inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre, le 8 juillet 1246. Voir le registre des sentences de Bernard de Caux, Ms. lat. 9992<sup>78</sup>.

Nous reproduisons le résumé des faits qui ont justifiés sa peine :

« *W. Donadeu vel Nebias de Mazerac vidit et adoravit multociens hereticos, credit eos esse bonos homines, predicationes eorum audivit, comedit cum eis multociens, duxit et associavit hereticos usque in Lombardia* ».

---

<sup>70</sup> C'est-à-dire en 1238.

<sup>71</sup> Un Pons Pellicier est attesté comme croyant à Moissac en 1228, à l'occasion du siège de Castelsarrasin, voir Doat XXII, f° 5 r°.

<sup>72</sup> Roumagnac commune de la Fouillade, canton de Najac. Sicard de Lunel nous apprend en 1255 que Raimonde s'était convertie sans autre précision, (Ms. 202 f° 117 v°). Un acte de l'inquisition concernant les condamnés de Najac nous apprend qu'elle fut réconciliée par l'évêque de Rodez qui lui imposa de se présenter quatre fois par an à la cathédrale de Rodez et qu'elle fut mise par la suite à contribution pour la construction de l'église de Najac (Doat CXLVI, f° 24).

<sup>73</sup> C'est-à-dire en 1234.

<sup>74</sup> Préfecture du Lot. Au moyen-âge c'était une place financière importante. C'est elle qui finança la croisade de Simon de Monfort.

<sup>75</sup> C'est-à-dire en 1234.

<sup>76</sup> Peut-être la Noël 1244.

<sup>77</sup> Frère Prêcheur, inquisiteur entre 1243-1248.

<sup>78</sup> Édité par Célestin Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'inquisition dans le Languedoc*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1977, pp. 32-33.

« Guillaume Donnadieu ou Nebias de Mazerac, vit et adora les hérétiques plusieurs fois, il crut qu'ils étaient des hommes bons, il entendit leurs prédications, mangea avec eux plusieurs fois, conduisit et accompagna les hérétiques jusqu'en Lombardie ».